Courses du Taennchel 2024 (34^{ème} édition)

Dimanche 2 juin 2024

Règlement



Art. 1: ORGANISATEUR

Association Sportive Ribeauvillé Athléroute (ASRA)

Art. 2: EPREUVES

Les Courses du Taennchel se composent des 3 épreuves ci-dessous :

| Dénomination des épreuves | Longueurs réelles | Dénivelé | Altitude mini/maxi |
|-------------------------------|-------------------|-----------|--------------------|
| Denomination des epreuves | (en km) | (en m D+) | (en m) |
| 11 km - Montée des 3 Châteaux | 11,4 | 510 | 234 / 632 |
| 22 km - Circuit des Verreries | 22,5 | 1082 | 234 / 725 |
| 33 km - Trail du Taennchel | 33,8 | 1598 | 234 / 959 |

Les parcours des 3 épreuves sont consultables sur le site internet de l'organisateur www.asraribeauville.com

Art. 3: CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre en possession d'une licence ou d'un certificat médical :
- Licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass Running) ou licences FFTRI, FSCF, FSGT, FFCO, UFOLEP ou Pentathlon Moderne (licence en cours de validité le jour des courses).
- Certificat médical mentionnant la « non-contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an à la date des courses donc délivrée après le 2 juin 2023.

| - Avoir l'âge minimal requis : | à partir des catégories |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| 11 km - Montée des 3 Châteaux | Cadets (nés en 2007 et 2008) |
| 22 km - Circuit des Verreries | Juniors (nés en 2005 et 2006) |
| 33 km - Trail du Taennchel | Espoirs (nés en 2002, 2003 et 2004) |

Les participants à ces épreuves le font sous leur propre et exclusive responsabilité.

Art. 4: MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription ne peut être réalisée qu'en ligne sur le site Internet www.le-sportif.com et ce jusqu'au jeudi 1^{er} juin 2023 à 23h59. Les inscriptions réceptionnées après atteinte du quota d'inscription mentionné ci-dessous ne seront plus prises en compte. La licence ou le certificat médical peut être déposé en ligne. A défaut, l'original ou une copie pourra être présenté au moment du retrait du dossard (voir art. 5). Les tarifs des courses sont les suivants (hormis frais d'inscription) :

| | Jusqu'au 29/02/24 à minuit | Du 01/03/24 au 30/04/24 à minuit | Du 01/05/24 au 30/05/24 à minuit | Quota d'inscription |
|-------------------------------|-------------------------------|--|--|------------------------|
| 11 km - Montée des 3 Châteaux | 11 € | 15 € | 20€ | 400 |
| 22 km - Circuit des Verreries | 22 € | 26€ | 30 € | 350 |
| 33 km - Trail du Taennchel | 33 € | 37 € | 40 € | 300 |

L'annulation d'une inscription ne pourra donner lieu à un remboursement que dans le cas de la souscription d'une assurance annulation avec le prestataire d'inscription <u>le-sportif.com</u> lors de l'inscription en ligne ou sinon par la présentation d'un certificat médical à l'organisateur.

Art. 5: RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se déroulera à l'aire de départ/arrivée au Jardin de Ville de Ribeauvillé :

- le samedi 1^{er} juin 2024 de 14h00 à 17h00
- le dimanche 2 juin 2024 à partir de 7h30

Pour rappel, si la licence ou le certificat médical n'a pas été déposé en ligne lors de l'inscription, l'organisateur ne pourra remettre un dossard qu'après présentation de l'original ou de la copie de la licence ou du certificat médical conformément au Code du Sport. Le transfert d'inscription et de dossard est autorisé mais doit être obligatoirement demandé à l'organisateur. Toute personne transférant son dossard sans en avertir l'organisateur sera reconnu responsable notamment en cas d'accident survenu ou provoqué durant l'épreuve à ou par la personne ayant accepté le dossard.

Durant la course, le dossard doit être visible à l'avant (épinglé sur le devant du maillot).

Art. 6: ASSURANCE

L'organisateur souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et celles de leurs préposés. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

Art. 7: SECURITE

Sur les passages de course pouvant potentiellement présenter un risque pour la sécurité des coureurs (voies publiques ouvertes à la circulation, chemins ou sentiers délicats, etc.) l'organisateur place un ou plusieurs signaleurs conformément à un dispositif et à une liste de signaleurs validés par la Préfecture du Haut-Rhin.

Sur les parties de parcours empruntant la voie publique, chaque participant doit se conformer au Code de la Route et est seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Art. 8: SECOURS

Les secours sont assurés par une organisation membre de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) et si besoin d'un médecin présent sur le site.

Art. 9: CONSIGNE

Une consigne est mise à disposition des coureurs à l'aire de départ/arrivée au Jardin de Ville de Ribeauvillé. Chaque coureur pourra déposer un seul sac bien fermé.

Art. 10: DEPART DES COURSES

Horaires de départ :

| 9h00 | 33 km - Trail du Taennchel |
|-------|-------------------------------|
| 9h30 | 22 km - Circuit des Verreries |
| 10h00 | 11 km - Montée des 3 Châteaux |

Point info:

Le jour de la course, à partir de 7h30, l'organisateur tiendra un point info situé à l'aire de départ/arrivée pour renseigner les coureurs sur les caractéristiques des épreuves (parcours, dénivelés, difficultés, ...) ainsi que sur les modalités pratiques des courses.

Instructions avant le départ («briefing») :

Des instructions relatives aux parcours et à la sécurité sont délivrées aux coureurs par l'organisateur environ 5 mn avant chaque départ de chaque course : 8h55 pour le 33 km - Trail du Taennchel, 9h25 pour le 22 km - Circuit des Verreries et 9h55 pour la 11 km - Montée des 3 Châteaux.

Art. 11: MATERIEL OBLIGATOIRE (uniquement pour le 33 km)

- 1 réserve d'eau (+ 1 récipient pour le ravitaillement liquide)
- 1 couverture de survie
- 1 téléphone portable
- 1 sifflet

Les bâtons sont admis.

Art. 12: BALISAGE DES PARCOURS

Chaque changement de direction est balisé par des panonceaux directionnels. Sur les passages délicats, les panonceaux directionnels sont complétés par d'autres dispositifs : sciure de bois, rubalise,...

Le kilométrage n'est pas indiqué.

Précision importante:

Les coureurs sont appelés à être notamment attentifs au niveau du 1^{er} poste de ravitaillement et de secours (au lieu-dit « Spinnplatz ») où chaque course prend sa propre direction (bifurcation). Le Trail du Taennchel et le Circuit des Verreries se rejoignent au niveau du lieu-dit « Carrefour de la Saxermatt » et leurs parcours sont ensuite communs jusqu'à l'arrivée.

Art. 13: RAVITAILLEMENTS

| | R1 | R2 | R3 | R4 | R5 |
|--|----------------------------|-------------------------|--------------------|---|-------------------|
| Nombre et emplacement des postes de ravitaillement : | Lieu-dit « Spinnplatz » | Croix de Ribeauvillé | Grande Verrerie | Lieu-dit « Spinnplatz » (idem qu'à l'aller) | Aire d'arrivée |
| 11 km – Montée des 3 Châteaux | 5,4 km | | | | 11,4 km |
| 22 km – Circuit des Verreries | 5,4 km | | 13,1 km | 17,7 km | 22,5 km |
| 33 km - Trail du Taennchel | 5,4 km | 17,2 km | 24,4 km | 27,7 km | 33,8 km |

Chaque coureur doit être équipé d'un récipient (les points de ravitaillements ne sont plus fournis en gobelets jetables). Le coureur s'engage à ne pas jeter de déchets sur le parcours.

<u>Art 14</u>: **BARRIERES HORAIRES** (uniquement le 33 km)

Sur l'épreuve du 33km – Trail du Taennchel, 2 barrières horaires sont mises en place aux points de passage et durées de course cidessous. Les coureurs franchissant ces points de passage après ces durées de course ne seront pas classés.

| | Croix de Ribeauvillé (R2) | Spinnplatz (R1/R4) |
|----------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 33 km - Trail du Taennchel | 3h00 de course (horaire : 12h00) | 5h30 de course (horaire : 14h30) |

2 options sont possibles pour le coureur hors délai :

- rester sur place et attendre une navette de l'organisateur qui le rapatriera sur l'aire de départ/arrivée
- continuer le parcours hors course sous sa propre responsabilité (le dossard devant être remis à l'organisateur)

Des fermeurs de course (coureurs ou vélos « balais ») suivent le dernier coureur de chaque course. Ils sont chargés de récupérer les dossards « abandons » et/ou « hors délai ».

Art 15: ABANDON

Tout coureur abandonnant la course devra se signaler et rendre son dossard à l'organisateur (à un signaleur, un fermeur ou à un bénévole au point de ravitaillement)

Art. 16: CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des coureurs est assuré au moyen de puces électroniques intégrées aux dossards. Il n'y a pas de postes de chronométrage intermédiaires sur les parcours.

Art. 17: CLASSEMENTS

Des classements provisoires seront affichés à l'aire de départ/arrivée au fur et à mesure. Des classements complets seront disponibles en fin de journée sur le site Internet www.le-sportif.com.

Art. 18: REMISE DES PRIX

Les 3 épreuves des Courses du Taennchel donnent lieu à une remise de récompenses qui aura lieu à l'aire de départ/arrivée au Jardin de Ville de Ribeauvillé (chapiteau) aux horaires suivants :

| 12h00 | 11 km – Montée des 3 Châteaux |
|-------|-------------------------------|
| 12h15 | 22 km - Circuit des Verreries |
| 12h30 | 33 km - Trail du Taennchel |

Seront récompensés :

- Les 3 premiers et les 3 premières de chaque course (classement général dit encore classement « scratch »)
- Le premier et la première de chaque catégorie (classement par catégorie)

Pour recevoir leur prix, le lauréat ou la lauréate devra obligatoirement être présent.

Art. 20: VESTIAIRES - DOUCHES

Des vestiaires et des douches sont mis à disposition des coureurs et des coureuses au Gymnase municipal Pierre de Coubertin. Le parcours est fléché à partir de l'aire de départ/arrivée au Jardin de Ville et se situe à environ 500 m, à coté de la piscine intercommunale des 3 Châteaux de Ribeauvillé.

Art. 21: DONNEES PERSONNELLES

Conformément au règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les données personnelles ne sont exploitées que dans le cadre de l'organisation, du chronométrage et du classement des courses.

Art. 22: DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise implicitement l'organisateur ainsi que ses partenaires et les médias à utiliser les images fixes (photos) ou audiovisuelles (vidéos) des courses sur lesquelles ils pourraient apparaître et prises à l'occasion de sa participation à la course ou à un lieu quelconque de la manifestation et ceci sans aucune contrepartie financière.

Art. 23: ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art. 24: ENGAGEMENT

Toute inscription et/ou participation aux Courses du Taennchel vaut prise de connaissance et acceptation du présent règlement. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'organisateur www.le-sportif.com. et sur le portail d'inscription www.le-sportif.com.